



Prévention et entreprises extérieures

Bien assurer sa mission de donneur d'ordre

Objectifs

- Prendre conscience de son rôle et de ses responsabilités en tant que donneur d'ordre
- Être capable de rédiger un plan de prévention ou un protocole de sécurité
- Suivre la réalisation des interventions
- Utiliser les documents spécifiques : permis de feu, autorisation de travail

Public

- Chargés de travaux, donneurs d'ordre, managers

Durée

Session : 1 à 2 jours

Préparation : durée à définir

Moyens pédagogiques

- QCM Avant / Après
- Face à face, diaporama
- Etude de cas
- Nombreux exercices

Les conseils

Effectuer une préparation pour une action totalement adaptée à votre organisation

M1. Le cadre réglementaire et juridique

- Opérations sous traitées : décret du 20 février 1992, circulaires associées et accords de branches
- Opérations de chargement / déchargement : arrêté du 20 avril 1996
- Opérations BTP / génie civil : loi du 31 décembre 1993
- Analyse de la jurisprudence et des responsabilités

M2. Les exigences de traçabilité

- Plan de prévention
- Protocole de sécurité
- PGC / PPSPS

M3. La gestion des sous-traitants

- Elements indispensables de l'organisation
- Opérations permanentes / opérations ponctuelles
- Les outils : PdP annuels, PdP ponctuels, autorisations de travail, les permis
- Transmission des consignes générales de sécurité

M4. Prévention des risques d'interférences

- Notions de coactivité et d'interférence
- Identification et analyse des risques
- Définition des moyens de prévention
- Surveillance, coordination et audit des travaux